

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du deux février deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
SOC-1 - Centre
Social Est -
Adhésion Annuelle à
la Fédération des
Centres Sociaux de
l'Ain

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Hugo CARRAZ (pouvoir à Jacques VAREYON).

ABSENTS : Alexandra ANTUNES, Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Evelyne VOLAN est nommée secrétaire de séance.

Suite au transfert du Centre Social Est de la CAF à la Ville d'OYONNAX, Mme Christine PIQUET, rapporteur, informe qu'il appartient au Conseil municipal de voter le principe d'adhésion annuelle à la Fédération des Centres Sociaux.

En effet, la Fédération permet à la structure de bénéficier du soutien d'un réseau de professionnels, de formations et d'un accompagnement technique, notamment lors du renouvellement de l'agrément.

Le montant de l'adhésion est un pourcentage appliqué sur le budget réalisé de l'année N-1, calculé de la façon suivante :

- un taux de 0.77% du budget jusqu'à 430 000 €,
- un taux de 0.122% pour la part de budget supérieur à 430 000€.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le principe d'adhésion annuelle à la Fédération des Centres Sociaux pour l'année 2025,

Objet :

SOC-1 - Centre
Social Est -
Adhésion Annuelle à
la Fédération des
Centres Sociaux de
l'Ain

- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à
ce dossier.

Fait à Oyonnax, le 2 février 2026

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Evelyn VOLAN



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **04 FEV. 2026**
- par sa publication le **04 FEV. 2026**

Le Maire

